

SOMMAIRE

Nouvelles de l’Acanor	2
Réunions du Bureau	2
Réunion de travail sur le rapport du Sénat concernant la normalisation.....	2
Dernières participations	2
Activités à venir	2
Baromètre international de la normalisation 2017	3
Rapport du Parlement européen : des normes européennes pour le XXIème siècle	4
Programme de travail annuel de l’Union en matière de normalisation européenne pour 2018.....	5
Nouvelle directive européenne pour la performance énergétique des bâtiments	6
Conférence Acanor/CCI « Identifier et Influencer les spécifications du marché »	7

Nouvelles de l'Acanor

Réunions du Bureau

Le Bureau de l'Acanor s'est réuni à plusieurs reprises afin de se positionner sur les activités de l'IFAN et de préparer l'organisation de futurs événements tels que des conférences Acanor ou le prochain Conseil d'Administration.

Réunion de travail sur le rapport du Sénat concernant la normalisation

Suite à la diffusion du **Rapport de la Commission des affaires économiques du Sénat sur la normalisation**, un groupe de travail s'est réuni le 11 août 2017 afin d'établir une position Acanor sur ce rapport. Une position Acanor sera consolidée et transmise à la Commission des affaires économiques du Sénat.

GT marquage CE le 13 septembre 2017

Une réunion du groupe de travail relatif au marquage CE a eu lieu dans les locaux de la FIEEC à Paris le 13 septembre. Les sujets suivants ont été abordés :

1. Revue de presse
2. Rappel des problématiques relevées
3. Focus sur les solutions unitaires, dont armoires électriques
4. Nouvelles exigences des directives UE pour les notices
5. Marquage CE VS Brexit
6. Poursuite des travaux pour les points précédents

La présentation diffusée en séance et le compte-rendu sont disponibles sur demande.

Dernières participations

Participation d'Evelyne THOMANN aux réunions IFAN à Chicago :

- IFAN Board meeting - 6 août 2017
- IFAN Members Assembly - 7 août 2017
- SES Conference - 8 août 2017
- IFAN/SES/ICES Conference - 9 août 2017
- ICES Conference - 10 août 2017

A noter, l'élection d'un nouveau président pour la période 2018-2020 : Ross Wraight.

- Participation de Bernard SIFFERMANN à l'IFAN European Group le 20 juin 2017 à Edinbourg. L'intérêt de ce groupe aux travaux Acanor sur le marquage CE a été réitéré.

Activités à venir

- Réunion du Conseil d'Administration de l'Acanor le 6 octobre 2017
- Intervention de Laurent OBERLE à la conférence Autoconsommation du Pôle Fibres-Energivie le 19 octobre 2017 à Obernai chez Hager
- Réunion de l'IFAN WG16 – Education about Standardization, le 23 octobre 2017 à Strasbourg
- Conférence Acanor « Identifier et Influencer les spécifications du marché » le 7 décembre 2017 à Mulhouse
- Conférence Acanor sur la gestion des risques et les exigences sur les notices, notamment dans le cadre des nouvelles directives UE, le 13 février 2018 à la CCI de Strasbourg

Baromètre international de la normalisation 2017



Publié chaque année, le baromètre international de la normalisation délivre une photographie de l'influence de la France en Europe et dans le monde. À fin 2016, AFNOR a maintenu son rang et figure dans le top 5 mondial.

[> Télécharger l'édition 2017 du baromètre international de la normalisation <](#)

Rapport du Parlement européen : des normes européennes pour le XXIème siècle

Source : Afnor

Le Parlement européen a adopté le 4 juillet dernier le [rapport sur le Système européen de normalisation](#) élaboré par la commission parlementaire *Marché intérieur et protection des consommateurs* avec la contribution des commissions *Industrie, recherche et énergie*, et *Transport et tourisme*. S'il n'a **pas de caractère contraignant**, ce rapport fait néanmoins plusieurs recommandations, destinées notamment à la Commission européenne et aux organisations européennes de normalisation, qui pourraient être intégrées dans des politiques ou des législations de l'UE. La préparation de ce rapport a donc fait l'objet d'un suivi attentif par les organisations européennes de normalisation et leurs membres, qui ont saisi cette occasion pour sensibiliser les parlementaires européens aux réalités et aux défis auxquels elles font face.

Le rapport fait une **appréciation globalement positive de la normalisation** et du fonctionnement actuel du système européen. Il rappelle notamment le rôle crucial joué par la normalisation pour l'établissement du marché unique et sa contribution à la compétitivité et au dynamisme de l'économie européenne. Il reconnaît également les valeurs principales de la normalisation, en soulignant que les normes européennes sont **volontaires** et doivent **répondre aux besoins du marché**. On peut toutefois identifier un point de vigilance dans l'évocation d'un besoin de "compléter le travail de la délégation nationale" (point 67) : il est important de rappeler que le **principe de la délégation nationale** est central pour le fonctionnement du CEN et du CENELEC.

Du fait du champ de compétences des commissions parlementaires qui y ont contribué, le rapport s'attarde plus longuement sur les enjeux de **la normalisation des technologies de l'information et de la communication**, recommandant notamment une plus grande coopération entre le CEN, le CENELEC et l'ETSI via l'élaboration d'un programme de travail annuel commun sur ce sujet. Les questions liées à l'**accessibilité**, notamment dans un contexte de vieillissement de la population, et la normalisation des **services** et celle des **transports** sont également abordées, quoique plus brièvement.

Le rapport fait également plusieurs recommandations en vue d'améliorer et de renforcer le système européen de normalisation. Il demande ainsi à la Commission européenne de s'assurer que les organisations européennes de normalisation continuent à disposer de **ressources "suffisantes"** pour mener à bien la mission qui leur a été confiée par [le Règlement 1025/2012](#). Il mentionne également le problème de la **citation des références des normes harmonisées au Journal officiel de l'UE** (JOUE), soulignant la nécessité de lever les obstacles actuels ; il recommande que la Commission européenne fasse une analyse des causes actuelles des blocages et supprime les obstacles inutiles, et que les experts de la Commission européenne et les consultants Nouvelle Approche s'impliquent davantage en amont dans le processus de normalisation.

En revanche, bien qu'une part significative du rapport soit consacrée à la question de la **participation des organisations dites de l'Annexe III** (c'est-à-dire les associations représentant les consommateurs, les ONG environnementales, les syndicats de travailleurs et les PME), il ne fait aucune mention des actions entreprises par le CEN et le CENELEC pour faciliter leur inclusion ; cette information fait pourtant l'objet d'un rapport annuel soumis à la Commission européenne.

Enfin, le rapport exprime le souhait de **voir le Parlement européen davantage impliqué dans la définition de la politique européenne de normalisation**. La Commission semble cependant avoir

elle-même fait ce constat puisqu'elle a décidé qu'à partir de cette année, son programme de travail annuel pour la normalisation serait soumis pour débat au Parlement et au Conseil, les deux co-législateurs de l'UE. Le rapport demande également à la Commission d'inviter le Parlement à participer à l'Initiative jointe pour la Normalisation. Il est cependant difficile de concevoir comment, à ce stade, le Parlement européen, en tant qu'institution, pourrait contribuer effectivement aux actions en cours ;

Programme de travail annuel de l'Union en matière de normalisation européenne pour 2018

Le règlement européen n° 1025/2012 fait obligation à la Commission de préciser les priorités stratégiques de la normalisation européenne. Ces priorités, qui reflètent les objectifs politiques de la Commission, sont publiées dans les programmes de travail annuels de l'Union en matière de normalisation européenne. La Commission vient de présenter celui pour 2018.

Les priorités stratégiques sont les domaines suivants :

- marché unique numérique
- union de l'énergie
- spatial
- économie circulaire
- défense
- sécurité civile
- marché intérieur équitable, doté d'une base industrielle renforcée

L'accent est également mis sur la coopération internationale et les partenariats public-privé.

Le rapport est accessible ci-contre : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1409908167083&uri=COM:2017:453:FIN>

Nouvelle directive européenne pour la performance énergétique des bâtiments



La directive européenne 2010/31/UE, ou EPBD, est la directive relative à la performance énergétique des bâtiments.

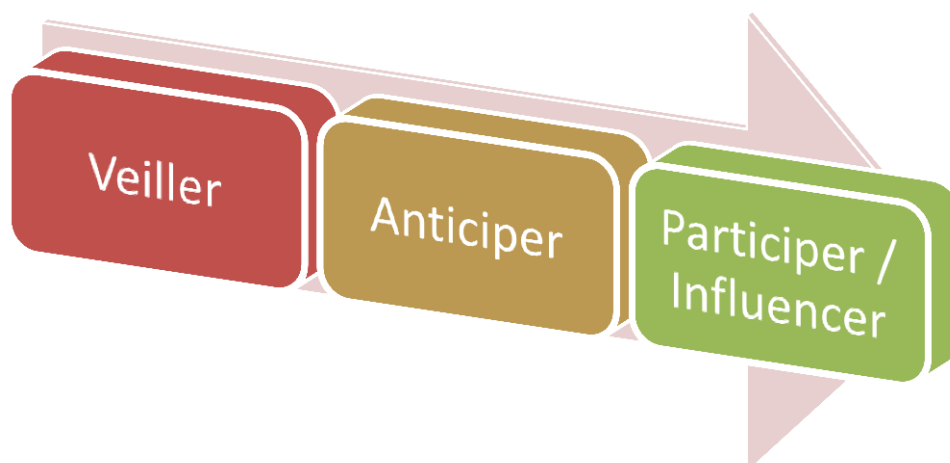
Le secteur du bâtiment restant le premier consommateur d'énergie en Europe, (environ 40% de l'énergie finale), l'EPBD est en passe d'évoluer, avec une proposition de la Commission Européenne incluant :

- l'intégration des stratégies de rénovation à long terme (article 4 de la directive relative à l'efficacité énergétique, DEE), le soutien à la mobilisation de financements et l'établissement d'une vision claire pour un parc immobilier décarboné d'ici à 2050;
- la promotion de l'utilisation des TIC et des technologies intelligentes afin de garantir le fonctionnement efficace des bâtiments; et
- la rationalisation des dispositions qui n'ont pas produit les résultats escomptés.

Pour en savoir plus sur cette nouvelle proposition, la proposition de la commission européenne est disponible ci-contre : http://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:4908dc52-b7e5-11e6-9e3c-01aa75ed71a1.0015.02/DOC_1&format=PDF

Conférence Acanor/CCI « Identifier et Influencer les spécifications du marché »

Utiliser les normes et les réglementations techniques comme levier de performance, c'est avant tout transformer une contrainte en une opportunité de business. Pour autant, décrypter l'environnement des spécifications d'un marché reste parfois une prérogative de techniciens.



La capacité des entreprises à établir, influencer et maîtriser les spécifications relatives à l'accès à leurs marchés est un gage de performance et de compétitivité.

Isabelle HELLER, Présidente de NormSpecif et Consultante présente une approche intégrée aux processus de l'entreprise visant à déterminer les réglementations techniques, normes ou autres référentiels à respecter pour accéder à un marché visé ou à prescrire pour établir un cahier des charges.

Au-delà de la veille réglementaire et normative, l'intérêt des entreprises est également de participer à la création de nouvelles normes ou à la révision de normes existantes.

Deux entreprises témoignent :

- Philippe WOLFARTH, Ingénieur Méthodes chez Clemessy, évoque l'organisation de la veille au sein du Groupe Clemessy et la prise en compte des besoins réglementaires et normatifs au sein des affaires,
- Laurent OBERLÉ, Responsable Normalisation et Influence chez Socomec, met en exergue le lien existant entre atout marketing, avantage compétitif et maîtrise des spécifications de ses marchés.

7 décembre 2017 à la Maison de l'Entrepreneur de Mulhouse (plus d'informations à venir)

Manifestation co-organisée par l'ACANOR et la CCI.

N.B. : Les informations juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garantie expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser, dans bien des cas, la consultation d'un professionnel, notamment du droit. En conséquence, ACANOR ne peut être tenue pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.